

## Entrevue Gouvernement - UEL le 5 novembre 2008

### Prise de position de l'UEL

#### Executive summary

L'UEL a demandé une entrevue au Gouvernement pour avoir un échange de vues :

- sur l'analyse de la crise et ses conséquences sur l'économie luxembourgeoise ;
- sur les moyens d'action et sur les initiatives à considérer afin de minimiser les conséquences de la crise et d'encourager le développement de l'économie luxembourgeoise.

Elle salue le fait que les autorités nationales, internationales et monétaires se sont rendu compte du caractère exceptionnel et systémique du risque occasionné par la crise, tout en démontrant leur capacité de réaction rapide.

Elle livre pour sa part son analyse qualitative de la crise actuelle :

- Le secteur financier est affecté par au moins trois phénomènes conjoints :
  - un besoin de restructuration et de recherche d'économies ;
  - sa consolidation par disparition d'établissements ;
  - la réduction de la valeur nette d'inventaire des fonds d'investissements, la diminution des revenus de commission et de l'activité private banking.Ces trois phénomènes peuvent se comparer à l'effet cumulé des conséquences d'une crise des marchés financiers et d'une crise structurelle de cette branche d'activité.
- Pour les ménages et les entreprises non financières, la crise financière induit une nette diminution de la valeur des actifs et génère par conséquent un important effet de richesse, affectant l'ensemble des acteurs. Ces effets se traduiront par une diminution de la demande des entreprises et des ménages et donc *in fine* par une réduction de l'activité économique. La prudence en matière d'allocation de crédit constitue un autre facteur dépressif, affectant négativement la demande agrégée. La réaction des entreprises, qui se caractérise par une plus grande priorité au « cash », un mouvement de déstockage, le ralentissement ou l'annulation des projets d'investissement,

renforce encore la crise. Il s'agit encore de ne pas négliger le caractère psychologique de la crise, qui nourrit les craintes face à l'avenir. Cet état de fait est encore renforcé par l'incapacité à appréhender précisément les conséquences de la crise, d'où l'importance d'une stratégie de communication visant à mieux informer les particuliers, le tout dans une optique de transparence.

- Du côté de l'Etat, si la rigidité de ses dépenses constitue un stabilisateur automatique dans le court terme, elle accroît également la vulnérabilité des finances publiques à tout fléchissement durable de la croissance économique. C'est la raison pour laquelle il s'imposera de déceler au plus vite la nature profonde de la crise (ralentissement purement conjoncturel ou diminution prononcée et durable de la croissance économique potentielle) et d'agir en conséquence, le cas échéant par l'intermédiaire de mesures structurelles.
- Il résulte de ce qui précède que la situation causée par la crise financière constitue un véritable défi à relever par notre pays. C'est dans cet esprit que l'UEL a souhaité rencontrer le Gouvernement pour lui faire part de son analyse ainsi que de ses propositions et surtout pour documenter la volonté des entreprises et de leurs représentants à s'engager avec tous les moyens à leur disposition en faveur de l'économie luxembourgeoise.

Concrètement, l'UEL propose au Gouvernement un plan en 8 points comprenant chaque fois des actions pouvant être mises en œuvre à court et à moyen terme. Ce plan d'action comprend des initiatives destinées à améliorer la réponse du Luxembourg à la crise financière tout en maintenant à un niveau élevé le potentiel de croissance de l'économie dont dépend la pérennité du modèle social. Il s'agit en l'occurrence des mesures suivantes :

- établir un climat de confiance par une communication empreinte de transparence vis-à-vis des consommateurs et des entreprises ;
- faciliter le crédit aux entreprises et aux particuliers ainsi que le recours à l'assurance crédit ;
- rétablir et renforcer la compétitivité internationale de l'économie au niveau des coûts de production et de l'équilibre des comptes de la sécurité sociale et des réformes administratives ;
- mettre en œuvre une politique de relance sélective des investissements publics ;
- adapter la compétitivité de la fiscalité dans une optique de moyen terme ;
- établir en association avec les entreprises des plans d'action sectoriels, qui ont pour objet de diversifier l'économie, tout en tenant compte des spécificités sectorielles, et de relancer le potentiel de croissance des entreprises ;
- définir grâce à des investissements conséquents le Luxembourg comme nouvelle place forte de l'économie de la connaissance ;
- instituer une gouvernance publique renforçant la stabilité et la capacité de réaction de l'économie luxembourgeoise.

L'UEL est convaincue que les réformes structurelles préconisées contribueront à restaurer la confiance et à renforcer la situation économique et sociale du pays.